

Chantier d'extension de l'Énap - le village de Riac



Depuis plusieurs années, le site de l'Énap était régulièrement saturé et devenait donc insuffisamment doté afin d'accueillir et de former dans de bonnes conditions un nombre élevé d'élèves, du fait notamment de l'ouverture de nouveaux établissements et du départ massif à la retraite d'agents recrutés au début des années 1990 dans le cadre du déploiement du plan 13.000. Augmenter la capacité pédagogique et hôtelière de l'École était devenue une priorité partagée par la tutelle.

En octobre 2017, la Garde des sceaux a annoncé l'extension de l'École sur son propre site d'Agen. L'agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) a été désignée maître d'ouvrage de ce projet. Celui-ci prévoit notamment la création d'un 4^e village d'hébergement : le village de Riac





La construction d'un quatrième village d'hébergement

Ce projet consiste à la création de 898 lits supplémentaires, répartis en :
437 chambres doubles de 17 m² ;
24 chambres individuelles adaptées aux PMR ;

Ce projet s'inscrit dans des objectifs environnementaux forts :
Une réduction des consommations d'énergie ;
20 % des consommations d'énergie couvertes par des énergies renouvelables ;
Une attention particulière portée sur le confort d'été et l'acoustique ;
Des mesures compensatoires à l'abattage des arbres rendus nécessaires par la création des bâtiments.

Les travaux ont débuté en octobre 2020 et dureront une année.
Le montant des travaux est de 23,6 M€ TTC.



RÉALISATION DE LOGEMENTS SUR LE CAMPUS DE L'ENAP À AGEN



9 418 m²
SURFACE DE PLANCHER

6 000
HEURES D'INSERTION

898
LITS

RAVAUX

MAÎTRISE D'OUVRAGE

APJ

Agence publique pour l'immobilier
de la justice

BUREAU DE CONTRÔLE

Dekra

COORDINATEUR SPS

Bureau Veritas

AMO

Indiggo

GROUPEMENT DE CONCEPTION - RÉALISATION - EXPLOITATION - MAINTENANCE

ENTREPRISE

Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest

ARCHITECTES

Ignacio Prego Architectures

François de la Serre

BUREAUX D'ÉTUDES

OTCE BE technique

MOABI Atelier paysagiste

INGEDOC BE structure

GAMBA BE acoustique

MAINTENEUR

Engie Cofely





Préservation de la biodiversité

La réalisation de projets de construction neuve implique de prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité locale. Une étude faune-flore, basée sur une analyse bibliographique et des visites de terrains, permet d'identifier les habitats naturels, les espèces floristiques et faunistiques protégés présents sur le site.

Cette étude faune-flore a été conduite sur le site de l'Énap durant le printemps-été 2018. Il ressort de cette étude les points suivants :

Aucune espèce floristique protégée n'a été identifiée sur le site ;

Le canal est un milieu naturel de valeur qui accueille de nombreux amphibiens ;

Le boisement situé derrière la ferme de Trenque est un milieu naturel de valeur car il sert d'habitat pour les hérissons, de perchoirs pour les engoulevents d'Europe et de site de chasse et de transit pour les chauves-souris ;

Le reste du site de l'Énap, du fait de son entretien régulier (fauchage notamment), ne présente pas d'intérêt en termes de biodiversité.

L'abattage des arbres du bois de la ferme de Trenque a donc impliqué la mise en œuvre des mesures compensatoires suivantes :

Les 43 arbres abattus ont été compensés à nombre égal sur le site de l'Énap afin de permettre à terme la reconstitution d'un boisement ;

Des gîtes artificiels à chauve-souris et à hérissons seront installés aux abords des nouveaux hébergements ;

En continuité du canal, une zone protégée bio-diverse fait désormais l'objet d'une gestion différenciée. Cet espace n'est fauché qu'une fois par an, en septembre. Cela permet le développement de la flore dans ces espaces et favorise le développement de la biodiversité, en particulier des insectes.



Engoulevent d'Europe



Oreillard Roux (chauve-souris identifié sur le site)